



ÉENAP

ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

L'Accompagnement-conseil en évaluation de programme au Québec

Par Annie d'Amours
Conseillère principale en performance publique

16 février 2023

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

Durée de la présentation : 20 minutes

Partie 1 Cadre de travail pour l'accompagnement-conseil en évaluation de programme

Partie 2 Portrait des ressources des organisations publiques

Partie 3 Directive concernant l'évaluation de programme

Partie 4 Constatations et conclusion

Période de questions à la fin de la présentation

PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

- La Loi sur l'administration publique a été adoptée en 2000.
- Elle donne la priorité à la qualité des services aux citoyen.nes.
- La Loi propose un cadre de gestion axé sur les résultats.

PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

La Directive vise à favoriser l'évaluation de programme au sein des administrations et de renforcer les saines pratiques de gestion et la gestion axée sur les résultats.

La Directive vise aussi à une utilisation accrue des évaluations à des fins de planification, d'amélioration et de reddition de comptes.

PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Depuis, le Tableau de bord de la performance de l'administration publique offre l'accès aux informations suivantes :

Les classements, les résultats détaillés pour chacune des organisations visées, la méthodologie utilisée ainsi que les principaux documents d'engagement et de reddition de comptes des organisations.

<https://performance.gouv.qc.ca/accueil/>

PARTIE 2 PORTRAIT DES RESSOURCES

Le Secrétariat du Conseil du trésor :

conçoit et diffuse les instructions et les outils nécessaires pour appuyer les organisations;

est responsable de la réception et de l'analyse des documents produits, et offre un accompagnement aux ministères et aux organismes pour la production desdits documents;

s'assure que le Conseil du trésor puisse disposer d'une information fiable sur les résultats des organisations.

PARTIE 2 PORTRAIT DES RESSOURCES

Série de questions d'évaluation normalisées visent à documenter les résultats obtenus par les programmes et à porter un jugement sur leur performance à la suite de la triangulation des données recueillies. Les principales questions abordées dans les guides et les outils portent sur :

Pertinence : les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement continue d'intervenir?

Efficacité : les objectifs opérationnels et ceux de l'intervention sont-ils atteints?

Effets : quels sont les effets de l'intervention?

PARTIE 2 PORTRAIT DES RESSOURCES

Expérience limitée en évaluation de programme :

- 27 % possèdent moins d'un an d'expérience.
- 32 % cumulent entre 1 et 4 ans d'expérience.
- 21 % cumulent entre 5 et 10 ans d'expérience .
- 14 % cumulent entre 11 et 20 ans d'expérience.
- 6 % cumulent plus de 21 ans d'expérience.

PARTIE 3 DIRECTIVE CONCERNANT L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

En 2021, le Secrétariat du Conseil du trésor a délégué à l'École nationale d'administration publique la réalisation de l'évaluation de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes.

La portée de l'évaluation couvrait les sept années de mise en œuvre, soit de 2014 à 2021.



Examen de la documentation accessible.

Entretiens réalisés auprès des secrétaires associés, directeurs et professionnels du Secrétariat au Conseil du trésor, directeurs et professionnels responsables de la fonction d'évaluation, des travaux d'évaluation de programme ou de la conception des programmes dans les organisations.

Questionnaire Web transmis aux gestionnaires et au personnel professionnel en évaluation de programme dans les organisations.

Taux de réponse a été de 85 %. Niveau de confiance de 95 %.

Marge d'erreur de plus ou moins 3 %.

PARTIE 4 CONSTATIONS ET CONCLUSION

L'ensemble des moyens mis en œuvre par la Directive répond de manière appropriée aux besoins des ministères et des organismes pour favoriser l'évaluation de programme dans leurs organisations.

Les personnes occupant des postes de gestion ou de professionnel en évaluation de programme connaissent, utilisent et apprécient les activités offertes et les outils conçus par le Secrétariat et reconnaissent qu'ils favorisent l'évaluation de programme dans les organisations respectives.

Le contexte justifie que le gouvernement continue à encadrer et à assister les organisations.

PARTIE 4 CONSTATIONS ET CONCLUSION

Principaux effets constatés :

- 53 % ont constaté plus de transparence dans leur organisation et plus d'intégration des pratiques en gestion axée sur les résultats.
- 51 % ont constaté une augmentation des décisions s'appuyant sur les résultats issus de l'évaluation de programme.
- 50 % ont constaté une production accrue d'évaluations de qualité.

Quelques effets négatifs constatés : méfiance des unités responsables de la gestion et de la mise en œuvre des programmes, augmentation de la charge de travail des évaluateurs, choix des enjeux évaluatifs des évaluations pour répondre aux besoins d'information de l'organisation.

PARTIE 4 CONSTATIONS ET CONCLUSION

Sensibiliser les personnes occupant des postes de gestion ou de professionnel en évaluation de programme aux finalités de l'évaluation.

Valoriser l'évaluation de la pertinence comme enjeu évaluatif d'importance afin de disposer d'informations permettant de juger si les interventions répondent toujours aux besoins de la population.

Proposer des méthodes et des collectes de données tenant compte des ressources et des besoins des organisations.



É

ÉNAP

ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

PÉRIODE DE QUESTIONS